AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1008
FR0013183589-FS0299

18 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mars 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 mars 2020, le seuil de 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 205 231 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 394 144 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.